

REPUBLIQUE
FRANCAISE
Département des Vosges
COMMUNE DE LA BRESSE

**SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2020**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt, le 21 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de LA BRESSE, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, s'est réuni -sur convocation du 15 septembre - et sous la présidence de Mme Maryvonne CROUVEZIER, Maire, en session ordinaire.

**DELIBERATION
N° 127 / 2020**

**APPROBATION DES
MODIFICATIONS DU
REGLEMENT INTERIEUR
DU MARCHÉ
HEBDOMADAIRE ET DE LA
TARIFICATION**

Nombre des membres :	
en exercice actuellement...	27
Présents à la séance...	24
Votants...	27
	Pour 27
	Contre 0
	Abstention 0

Etaient présents :

Mme Maryvonne CROUVEZIER, Maire	
M. Jérôme MATHIEU, 1 ^{er} Adjoint	
Mme Elisabeth BONNOT, 2 ^{ème} Adjoint	
M. Raymond MARCHAL, 3 ^{ème} Adjoint	
M. Nicolas REMY, 5 ^{ème} Adjoint	
Mme Alejandrina DUCRET, 6 ^{ème} Adjointe,	
M. Jean François POIROT, 7 ^{ème} Adjoint	
Mme Geneviève DEMANGE, 8 ^{ème} Adjointe	
M. Grégory CLAUDEL	
Mme Chloé LEDUC	
M. Jean-Baptiste MOUGEL	M. Laurent PIERRAT
M. François VERRIER	M. Florent SCHOTT
M. Yannick DANIELOU	Mme Liliane MENGIN
Mme Anaïs MANGIN	M. Bernard MANSUY
Mme MARION Magali	M. Samuel ANTOINE
M. Christophe ROCHATTE	Mme Nadia RABANT
Mme Agnès GRANDJEAN	
Mme Yean-Lan HUMBERT	

Excusés : Avant donné procuration de vote à :

Mme Fabienne MOREL : M. Raymond MARCHAL
Mme Marie THIMONT : Mme Maryvonne CROUVEZIER
Mme Marion Nathalie : Mme Liliane MENGIN

A été nommée secrétaire : Chloé LEDUC

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire rappelle que le marché hebdomadaire est une animation importante pour l'économie de la Commune et attire une forte affluence en période touristique. Cette attractivité croissante nécessite toutefois une meilleure maîtrise de l'occupation du domaine public, et un encadrement plus strict des droits et devoirs des commerçants. Une évolution tarifaire est par ailleurs de nature à augmenter la part de commerçants abonnés au marché de La Bresse.

Aussi, il est proposé de réactualiser le règlement intérieur ainsi que les tarifs afin de préserver l'attractivité du marché hebdomadaire. (Pour rappel, délibérations 75/96 et 51/92).

Le Maire demande au Conseil municipal d'approuver le nouveau règlement, joint en annexe de la note de synthèse explicative, précisant les droits de place pour les commerçants non sédentaires ainsi que les modalités de fonctionnement du marché hebdomadaire de la Commune de la Bresse.

Le Maire propose également de fixer le tarif de 1€ pour les abonnés à l'année et de 1,50 € pour les non-abonnés.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE les modifications apportées au règlement du marché hebdomadaire et de la tarification,

CHARGE le Maire ou son représentant de son application.

Fait et délibéré le 21 septembre 2020
Ont signé : tous les membres présents
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Maryvonne CROUVEZIER

MARYVONNE CROUVEZIER
2020.09.25 15:31:28 +0200
Ref:20200925_092401_1-2-O
Signature numérique
le Maire